

# 3.2.1.

**PRENEZ PLACE.  
ON FAIT LE BILAN.**





# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>ORGANISATION</b>	
Actionnariat	4
Organigramme	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>	
Exploitation	6
Nouveau téléphérique	6
Transport	8
Restauration	10
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	
Commentaires	12
Compte de Pertes & Profits	13
Bilan	14
Immobilisations	15
Annexes aux comptes	16
<b>ORGANE DE RÉVISION</b>	<b>17</b>
<b>CONVOCATION AG</b>	<b>18</b>

# LE MOT DU PRÉSIDENT

- KILIAN SIGGEN -

## DU PASSÉ AU FUTUR

Alors qu'en 2022 nous étions victimes de problèmes électriques à répétition, l'année 2023 s'est déroulée sans événement majeur.

L'installation vieillissante demande toujours un soin particulier engendrant quelques fois des désagréments lors d'opérations de maintenance. Malgré tout, notre vénérable téléphérique reste un moyen de transport extrêmement sûr.

Véritable atout touristique pour notre destination de Vercorin, il agit aussi comme un lien indispensable entre nos villages de plaine, du coteau et de montagne. Notre installation est, certes, dépendante des aléas de la météo comme tout transport câblé mais elle permet en temps normal de relier notre commune de bas en haut (et vice versa) en un temps record.

Sa remplaçante tant attendue remplira sa tâche plus efficacement, plus largement et plus rapidement. La nouvelle installation permettra en effet de regagner Chalais ou Vercorin en 5 minutes au lieu de 7 actuellement. Les cabines s'arrêteront simultanément à Briey permettant plus de confort à tous les passagers. Sa tolérance au vent sera augmentée de près de 30 km/h garantissant un fonctionnement jusqu'à des rafales de 65 km/h. Enfin, sa capacité sera quadruplée pour absorber les pics d'affluence sans file d'attente pour les usagers. Ces éléments réunis nous font prendre conscience, une fois

de plus, à quel point il est urgent de pouvoir construire et mettre en fonction notre futur téléphérique.

Pour patienter, nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes dévouées qui réagissent, le plus promptement possible, lorsque des raisons techniques ou météorologiques le demandent. Le temps écoulé avant l'obtention d'informations sur l'état de marche de l'installation et les éventuelles alternatives mises en place peut parfois paraître long mais, en coulisse, la machine se met très rapidement en route.

Pour terminer, et comme vous l'aurez certainement remarqué, nous tenons notre assemblée générale pour la deuxième année consécutive à la salle polyvalente de Vercorin, celle de Chalais étant en travaux. Nous ne manquerons pas de reprendre le tournus plaine-montagne dès que possible.

Je me joins à tout le conseil d'administration du téléphérique Chalais-Vercorin pour vous souhaiter à toutes et à tous une très belle relâche estivale !

**Kilian Siggen**

Président du Conseil d'Administration

# ORGANISATION

- ACTIONNARIAT & ORGANIGRAMME -



## ACTIONNARIAT

LE CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SE MONTE À CHF 770'000.- DIVISÉ EN :



**2'580 ACTIONS**  
**NOMINATIVES ORDINAIRES**  
de Fr. 250.- entièrement libérées  
dont 981 non encore transformées



**1'250 ACTIONS**  
**NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES**  
de Fr. 100.- entièrement libérées

LA COMMUNE DE CHALAIS EST L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ AVEC :



**703 ACTIONS**  
**NOMINATIVES ORDINAIRES**



**1'250 ACTIONS**  
**NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES**



## ORGANIGRAMME

### - CONSEIL D'ADMINISTRATION -

**KILLIAN SIGGEN**  
Président



**MARTINE PERRUCHOUH HOFSTÄDTER**  
Vice-président



**SIMON CRÉTTAZ**  
Membre, représentant  
de l'Etat du Valais



**OLIVIER HUGO**  
Membre, représentant  
des petits actionnaires



**PATRICK RUDAZ**  
Membre, représentant  
de la commune

### - ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE -

**ARTHUR  
CLIVAZ**  
Direction



**ARNAUD TILQUIN**  
Responsable  
technique



**CLOÉ COUTURIER**  
Responsable  
finances



**SABINE  
GERMANIER**  
Exploitation



**ZOÉ FOUCAL**  
Exploitation



**LAURENT  
MONNERON**  
Exploitation



**KONSTANTINOS  
EVRENIDIS**  
Exploitation

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

- EXPLOITATION, TRANSPORT, RESTAURATION, NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE -



## EXPLOITATION

L'année 2022 s'était terminée avec une succession de problèmes touchant la partie électrique de notre installation, qui engendraient des pannes à répétition.

Au début 2023, en collaboration avec notre partenaire SISAG, fournisseur de la partie électrique, la cause de ces pannes a pu être déterminée (le champ magnétique lié à la ligne à haute tension) et l'intégration de filtres a redonné toute sa fiabilité à l'installation.

Une demande de prise en charge des frais liés à cette problématique a d'ailleurs été adressée à Swissgrid dont nous attendons toujours la prise de position définitive.

2023 a également été marquée par la réalisation des travaux exigés par l'OFT lors de son audit réalisé en automne 2022. Ces travaux ont trait principalement à la sécurité incendie.

La maintenance hebdomadaire et mensuelle a été effectuée conformément aux normes et directives de la branche. Tous les contrôles usuels ont également été réalisés pour garantir une exploitation sûre et conforme à la législation.



## NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE

En novembre 2023, le Tribunal Fédéral a définitivement débouté les opposants à l'introduction de la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), mettant ainsi fin à cette procédure.

S'appuyant sur cette décision, l'Office Fédéral des Transports (OFT) Division Infrastructure a donc repris la procédure d'approbation des plans en demandant aux opposants de confirmer ou non leur opposition au projet, ce qu'ils ont fait.

L'analyse du dossier technique de l'installation est donc actuellement en cours et nous pouvons raisonnablement compter sur une décision de l'OFT dans le courant du deuxième semestre 2024. Cette décision pourra faire l'objet d'un recours premièrement au Tribunal Administratif Fédéral (TAF), puis au Tribunal Fédéral (TF). Compte tenu de ces éléments, un planning de réalisation de la nouvelle installation est donc difficile à imaginer.



**vercorin**  
SI PROCHE. SI NATURE.

2

**vercorin**  
SI PROCHE. SI NATURE.



## TRANSPORT

En 2023, notre installation a enregistré 151'890 passages (+ 16 % par rapport à 2022 et -19.1% par rapport à 2018) répartis en :



**82'021 PASSAGES**  
**à La MONTÉE**

(contre 71'063 en 2022)



**69'869 PASSAGES**  
**à La DESCENTE**

(contre 59'829 en 2022)

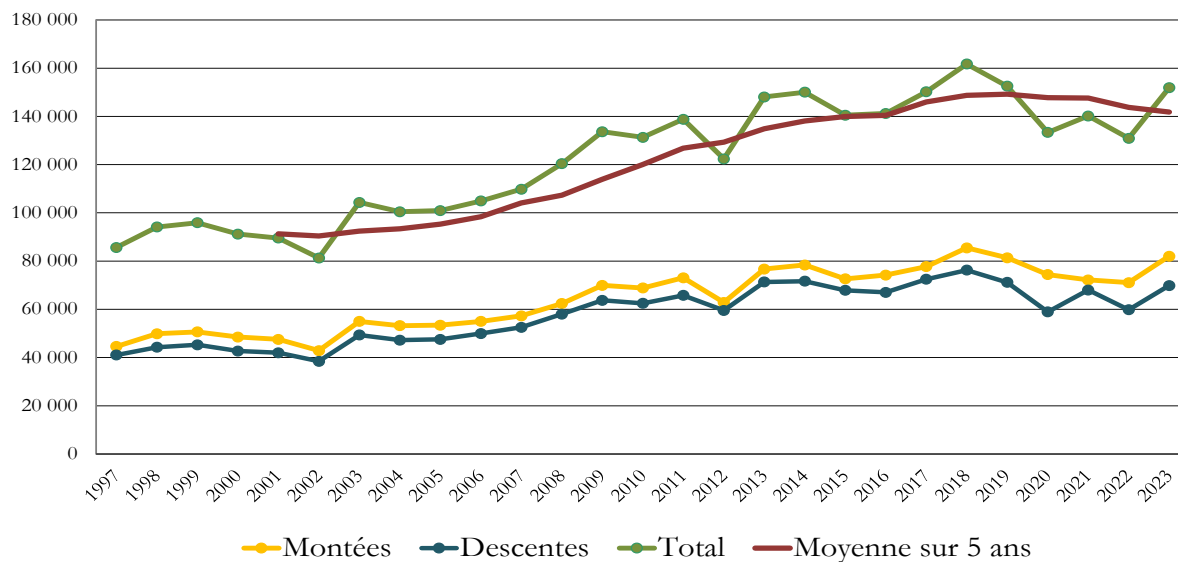
Malgré différents problèmes liés à l'exploitation, notre installation retrouve les chiffres de fréquentation d'avant la pandémie, ce qui est réjouissant.

Néanmoins, le débit actuel de l'installation et sa vétusté nous freinent dans notre volonté de mettre en avant cette liaison plaine montagne qui devrait valoriser le village touristique de Vercorin.



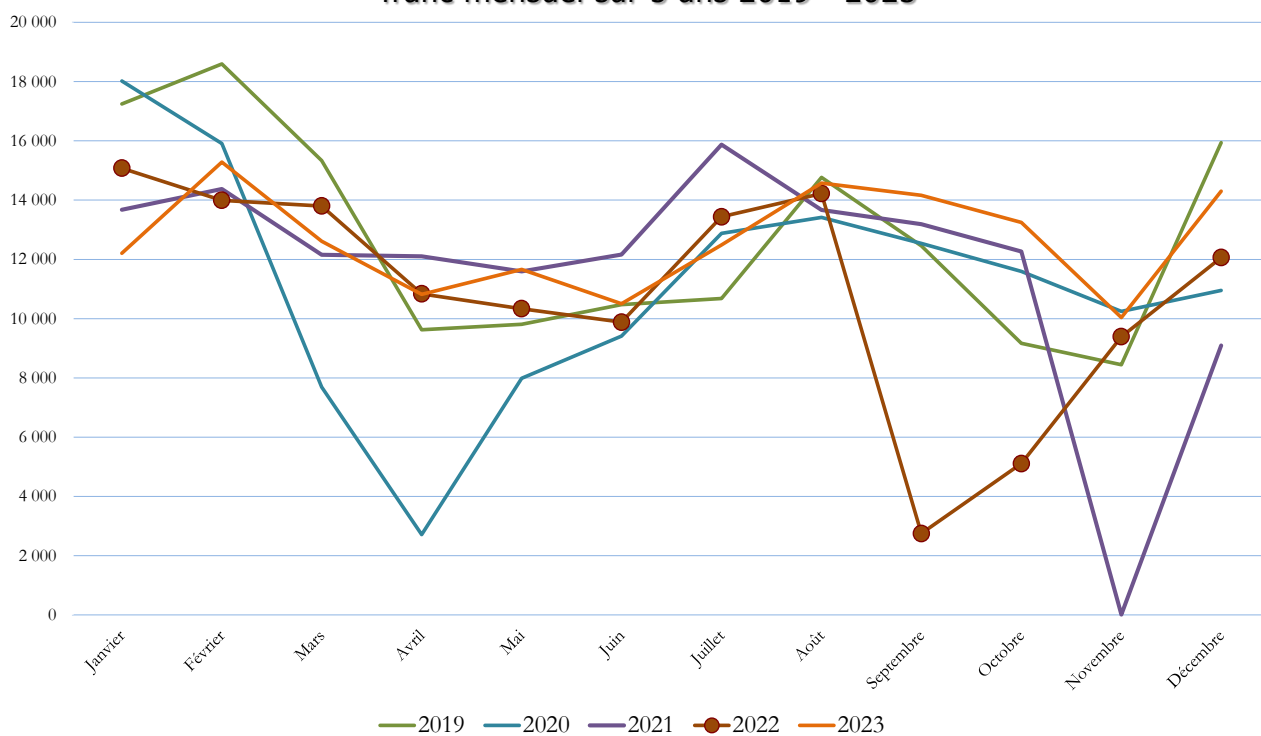
Le graphique ci-dessous présente l'évolution globale du trafic depuis 1997 et confirme l'attrait de cette liaison plaine-montagne :

Trafic annuel de 1997 à 2023



Le graphique ci-dessous représente l'évolution du trafic mensuel sur les 5 dernières années.

Trafic mensuel sur 5 ans 2019 - 2023





## RESTAURATION

Malgré une nouvelle proposition d'indemnisation formulée par le Conseil d'administration lors d'une séance de conciliation, les tenanciers actuels du restaurant s'en tiennent à leur revendication concernant l'indemnité qu'ils souhaitent obtenir à la suite de la fermeture de l'installation à l'automne 2022. Le dossier est désormais devant le Tribunal de District, ce que le Conseil d'administration regrette.

Cependant, à ce stade, par mesure d'équité vis-à-vis des autres commerces de Vercorin qui ont aussi été touchés par la fermeture de l'installation, il n'est pas question d'aller plus loin dans notre proposition, d'autant que la perte d'exploitation demandée n'est pas démontrée.



## TRANSFORMATION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS NOMINATIVES

Pour les actionnaires qui n'auraient pas encore réalisé cette opération, l'échéance est fixée au 31 octobre 2024.

Passé cette date, conformément à un avis de droit demandé par le Conseil d'administration, les actions seront annulées et remplacées par des actions propres de la société dont elle pourra librement disposer.

Le Conseil, devra à ce moment-là, décider de l'utilisation de ces actions, mais toujours dans le cadre légal en vigueur, à savoir lorsque la valeur nominale des actions propres dépasse la limite des 10% du capital-actions, la part des actions dépassant cette limite doit être aliénée ou annulée par le biais d'une procédure de réduction de capital-actions.

# RAPPORT FINANCIER

- COMMENTAIRES, COMPTE D'EXPLOITATION, BILAN & ANNEXES AUX COMPTES -

## COMMENTAIRES

- COMPTE D'EXPLOITATION -

Les indemnités tant Cantonale que Fédérale sont toujours définies en amont de l'exercice sous revue sur la base du budget établi plus d'une année à l'avance, ce qui peut expliquer certains écarts.

Cependant, afin de prendre en compte cette situation, la Loi sur le Transport de Voyageurs prévoit un mécanisme compensatoire en son article 36 qui stipule :

*Art. 36 LTV Présentation du résultat par secteur*

<sup>1</sup>*L'entreprise répond elle-même du déficit si le produit obtenu ainsi que les prestations financières fournies par la Confédération et par les cantons ne lui permettent pas de couvrir les dépenses globales d'un secteur de transport. Elle porte ce déficit au compte du nouvel exercice.*

<sup>2</sup>*Lorsque les recettes et les prestations financières fournies par la Confédération et les cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant d'indemnités, l'entreprise affecte au moins deux tiers de cet excédent à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés. Si cette réserve spéciale atteint 25% du chiffre d'affaires annuel des secteurs bénéficiant d'indemnités ou si elle atteint 12 millions de francs, le bénéfice est à la libre disposition de l'entreprise.*

<sup>3</sup>*Si l'entreprise cesse son activité dans les secteurs de transport bénéficiant d'indemnités, elle doit dissoudre la réserve spéciale.*

<sup>4</sup>*Si le produit d'un secteur relevant de la concession et ne bénéficiant pas d'indemnités dépasse les dépenses globales de ce secteur, l'entreprise peut disposer librement de l'excédent. Elle peut le provisionner en tout ou en partie pour couvrir de futurs déficits du même secteur. Si elle cesse son activité dans le secteur relevant de la concession, elle doit libérer la provision.*

Les charges de personnel prennent en compte les salaires effectifs du personnel d'exploitation de l'installation, les frais de piquet, le contrat de prestations conclu avec la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour la maintenance l'installation, ainsi que la part des charges de personnel administratif dévolue à notre société par la clef de répartition définie par convention entre les 3 partenaires. Il s'ensuit un transfert entre charges de personnel et frais administratifs.

Les amortissements permettront de solder l'ensemble des investissements liés à l'installation actuelle d'ici la fin 2024.

Les frais engendrés par la réalisation des travaux exigés par l'OFT lors de son audit de l'automne 2022 sont passés directement en charge.

# COMPTE D'EXPLOITATION

- 2023 -

COMPTE DE RÉSULTAT	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits des ventes</b>	<b>288'988.17</b>	<b>244'899.44</b>
Billets et abonnements	264'886.03	217'247.35
Vente de cartes de ski et Magic Pass	23'136.49	24'148.56
Transport de marchandises	965.65	3503.53
<b>Autres produits de prestations de service</b>	<b>703'834.45</b>	<b>517'084.81</b>
Compensation de trafic CFF	116'356.79	105'988.75
Recettes diverses (locations antennes)	21'741.66	13'342.06
Indemnité fédérale	356'413.70	250'585.00
Indemnité cantonale	209'322.30	147'169.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>992'822.62</b>	<b>761'984.25</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-905'423.16</b>	<b>-637'022.55</b>
Location de personnel	-444'897.25	-363'045.78
Autres charges de personnel	-17'796.64	-15'371.66
Achat de matériel	0.00	0.00
Entretien, réparation, remplacements	-317'443.69	-73'656.99
Charges d'électricité et de chauffage	-31'060.98	-29'595.94
Charges de véhicules	-5'443.06	-6'118.13
Courses postales de remplacement	-9'793.48	-34'475.02
Assurances	-10'336.89	-13'835.55
Taxes et cotisations	-4'117.98	-2'707.28
Charges d'administration	-29'173.28	-57'766.67
Charges de publicité	-188.75	-7'057.75
Frais organes de la société	-15'936.14	-19'868.13
Charges TVA (REDIP subvention)	-19'235.02	-13'523.65
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (AVANT AMORT.)</b>	<b>87'339.46</b>	<b>124'961.70</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles (annexe 2.1)	-154'560.00	-204'233.46
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-67'160.54</b>	<b>-79'271.76</b>
Charges financières	-12'438.35	-8'313.62
Produits financiers	308.63	0.10
Charges exceptionnelles (annexe 2.6)	-7'909.24	-26'374.16
Produits exceptionnels (annexe 2.7)	14'485.83	4'322.90
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-72'713.67</b>	<b>-109'636.54</b>
Impôts de la société	-900.00	-940.00
<b>RÉSULTAT EXERCICE – TÉLÉPHÉRIQUE</b>	<b>-73'613.67</b>	<b>-110'576.54</b>
<b>Recettes hors exploitation - Restaurant</b>	<b>28'022.28</b>	<b>25'236.77</b>
Locations	28'022.28	25'236.77
<b>Charges hors exploitation - Restaurant</b>	<b>-16'065.28</b>	<b>-24'533.12</b>
Entretien du restaurant	-3'589.28	-12'057.12
Amortissements s/restaurant (annexe 2.2)	-12'476.00	-12'476.00
<b>RÉSULTAT HORS EXPLOITATION – RESTAURANT</b>	<b>11'957.00</b>	<b>703.65</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN CHF</b>	<b>-61'656.67</b>	<b>-109'872.89</b>

# BILAN

- AU 31 DÉCEMBRE 2023 -

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Trésorerie	93'384.47	393'543.01
Créances rés. de la vente de biens, prest. de services	42'331.70	85'668.30
Autres créances à court terme	381'329.78	305'400.68
Stocks et prestations de services non facturées	0.00	0.00
Actifs de régularisation (annexe 2.3)	131'378.86	20'235.85
<b>Total actif circulant</b>	<b>648'424.81</b>	<b>804'847.84</b>
Immobilisations corporelles (annexe 2.1)	652'069.32	802'166.83
Immobilisations hors exploitation (annexe 2.2)	212'595.80	225'071.80
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>864'665.12</b>	<b>1'027'238.63</b>
<b>TOTAL ACTIF EN CHF</b>	<b>1'513'089.93</b>	<b>1'832'086.47</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Dettes rés. de l'achat de bien et prest. de services	123'837.31	380'212.33
Autres dettes à court terme	89'420.10	0.00
Passifs de régularisation (annexe 2.4)	12'851.15	103'236.10
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>226'108.56</b>	<b>483'448.43</b>
Autres dettes à long terme	500'000.00	500'000.00
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>500'000.00</b>	<b>500'000.00</b>
Capital-actions (annexe 2.5)	770'000.00	770'000.00
Report exercices précédents et corr. réserve 36 LTV	122'981.47	233'558.01
Résultat de l'exercice	-73'613.67	-110'576.54
<b>Résultat art. 36 LTV</b>	<b>49'367.80</b>	<b>122'981.47</b>
Report exercices précédents (hors exploitation)	-44'343.43	-45'047.08
Résultat de l'exercice (hors exploitation)	11'957.00	703.65
<b>Résultat hors exploitation (restaurant)</b>	<b>-32'386.43</b>	<b>-44'343.43</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>786'981.37</b>	<b>848'638.04</b>
<b>TOTAL PASSIF EN CHF</b>	<b>1'513'089.93</b>	<b>1'832'086.47</b>

## ANNEXES AUX COMPTES 2023

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS-VERCORIN SA, ROUTE D'ANNIVIERS 1, 3967 VERCORIN - SIÈGE SOCIAL : CHALAIS

- 1 Principes (Art. 959c al. 1 ch. 1 CO)  
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau droit comptable suisse.
- 2 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat (Art. 959c al. 1 ch. 2 CO).

2.1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Valeur au 01.01.2023	Achats	Total	Taux	Amortissements ordinaires	Valeur au 31.12.2023
Terrains	7'631.80	-	7'631.80	0%	0.00	7'631.80
Véhicule – Fiat Panda	1'700.00	-	1'700.00	40%	700.00	1'000.00
Maintenance 2019	0.00	-	0.00	33%	0.00	0.00
Nouveau téléphérique	484'255.03	4'462.49	488'717.52	0%	0.00	488'717.52
Bâtiment – salles d'attente	1'580.00	-	1'580.00	33%	360.00	1'220.00
Véhicule – Mitsubishi	15'000.00	-	15'000.00	20%	7'500.00	7'500.00
Câbles porteurs	292'000.00	-	292'000.00	33%	146'000.00	146'000.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>802'166.83</b>	<b>4'462.49</b>	<b>806'629.32</b>		<b>154'560.00</b>	<b>652'069.32</b>

2.2 – IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	Valeur au 01.01.2023	Achats	Total	Taux	Amortissements ordinaires	Valeur au 31.12.2023
Rénovation café 1994	213'570.80	-	213'570.80	2%	9'376.00	204'194.80
Agrandissement café 1998*	0.00	-	0.00	4%	0.00	0.00
Installations	1.00	-	1.00	0%	0.00	1.00
Rénovation restaurant 2020	9'700.00	-	9'700.00	10%	1'300.00	8'400.00
Appareil restaurant	1'800.00	-	1'800.00	25%	1'800.00	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>225'071.80</b>	<b>-</b>	<b>225'071.80</b>		<b>12'476.00</b>	<b>212'595.80</b>

\*Agrandissement café 1998 entièrement amorti en 2021.

2.3 – ACTIFS DE RÉGULARISATION	31.12.2023	31.12.2022
Bâloise assurances	6'743.06	6'922.00
Comptes Clients à facturer	55'091.60	0.00
Société de la Télécabine de Vercorin - Divers Interne	46'544.20	0.00
Société de la Télécabine de Vercorin - Magic Pass	23'000.00	0.00
Divers	0.00	2'468.85
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>131'378.86</b>	<b>20'235.85</b>

**2.4 – PASSIFS DE RÉGULARISATION****31.12.2023****31.12.2022**

Honoraires TVSA	0.00	61'484.05
Honoraires fiduciaire – Révision des comptes	3'500.00	3'500.00
Honoraires Divers	9'000.00	6'000.00
Frais d'entretien	351.15	8'194.20
Électricité	0.00	3'249.83
Bus de remplacements	0.00	20'185.00
Divers	0.00	623.02
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>12'851.15</b>	<b>103'236.10</b>

**2.5 – CAPITAL-ACTIONS**

Au 31 décembre 2023, le capital-actions se compose de 1'250 actions nominatives privilégiées d'une valeur nominale de CHF 100.- et de 2'580 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 250.--. Le capital est entièrement libéré.

**2.6 – CHARGES EXCEPTIONNELLES****31.12.2023****31.12.2022**

Correction soldes comptes clients	146.00	0.00
Honoraires TVSA 2022	6'042.05	0.00
Remboursement Client	30.00	0.00
Correction paiement débiteur	4.10	0.00
Perte sur débiteurs	1'687.09	17'133.67
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>7'909.24</b>	<b>26'374.16</b>

**2.7 – PRODUITS EXCEPTIONNELS****31.12.2023****31.12.2022**

Correction soldes comptes clients	1.00	0.00
Bâloise Assurance . Remboursement assurance RC	7'099.50	0.00
Ajustement TVA des exercices antérieurs	448.13	0.00
Impôt des exercices précédents	6'937.20	4'322.90
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>14'485.83</b>	<b>4'322.90</b>

**3 Informations complémentaires (Art. 959c al. 1 ch. 4 CO)****3.1 – EMPLOI À PLEIN TEMPS**

Les collaborateurs sont des employés de la Télécabine de Vercorin SA.

**3.2 – ENGAGEMENT DE LEASING**

Néant

**3.3 – ACTIFS GAGÉS OU CÉDÉS POUR GARANTIR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ**

Néant

**3.4 – DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE**

Néant

**3.5 – DIVERS**

Le Téléphérique Chalais-Vercorin SA devrait être remplacé d'ici fin 2024 selon le projet en cours.



# ORGANE DE RÉVISION

- RAPPORT DE FIVA AUDIT SA -

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Téléphérique Chalais-Vercorin SA Chalais

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Téléphérique Chalais-Vercorin SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiva Audit SA



07.05.2024

 Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Robin Bruttin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



07.05.2024

 Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Christelle Chevalley Emery  
Réviser agréée

Sion, le 7 mai 2024

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)  
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

# CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- LUNDI 27 MAI 2024, À 19H00, À LA SALLE POLYVALENTE DE VERCORIN -



Madame, Monsieur,

En conformité avec les dispositions statutaires, les actionnaires de **Téléphérique Chalais-Vercorin S.A.** sont convoqués en assemblée générale ordinaire,

**Lundi 27 mai 2024, à 19h00, à la Salle Polyvalente de Vercorin.**

## Ordre du jour

- 1 Contrôle des présences dès 18h30, sur présentation de la carte d'admission
- 2 Lecture et approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2023  
Le Conseil d'Administration propose d'approuver ce procès-verbal
- 3 Présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2023
- 4 Présentation du rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation du rapport annuel et des comptes 2023  
Le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2023
- 6 Affectation du bénéfice  
Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende
- 7 Décharge aux organes responsables  
Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration
- 8 Nomination statutaire  
Organe de contrôle  
Le Conseil d'Administration propose le renouvellement du mandat de FIVA Audit SA pour un exercice supplémentaire
- 9 Divers

Les comptes de l'exercice 2023 ainsi que le rapport de révision peuvent être consultés auprès de l'administration de la société, c/o Vercorin Tourisme SA, à Vercorin, durant les heures de bureau.


Le téléphérique est gratuit pour les actionnaires qui se rendent à l'assemblée, sur présentation de la lettre de convocation. Après la réunion, le retour est assuré.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Téléphérique Chalais-Vercorin SA**



**KILIAN SIGGEN**  
Président



**ARTHUR CLIVAZ**  
Directeur



**vercorin**  
SI PROCHE. SI NATURE.



2

**vercorin**  
SI PROCHE. SI NATURE.



**Téléphérique Chalais-Vercorin S.A.**

3967 Vercorin

027 455 19 65

[www.vercorin.ch](http://www.vercorin.ch)

